



Du samedi 25 au mardi
28 octobre 2025

28 heures



HERBORISTERIE D'AUTOMNE

Ateliers pratiques de botanique et d'herboristerie. Initiation à l'usage d'une flore, reconnaissance des principales familles de plantes, cueillette, séchage, transformation (baume de consoude, brai de bouleau, savons). Ce stage s'adresse à tous les producteurs de plantes aromatiques et médicinales qui souhaitent diversifier leurs produits grâce à des méthodes d'extraction et de préparations propres à la saison de l'automne.

Objectif général : Cette formation propose d'apprendre à utiliser une flore pour l'identification des plantes de façon rigoureuse à partir des notions de botanique appliquée. Puis les participants apprendront comment les cultiver ou les récolter, les sécher, puis les utiliser sous leurs différentes formes.

Formateurs : *Thierry Thévenin et Claude Chahinian*

Thierry Thévenin, depuis 1987 Thierry Thévenin cueille et jardine la montagne limousine. Il se passionne pour les plantes sauvages et notamment pour leurs usages : médicinaux, alimentaires, tinctoriaux etc. A travers cette passion ce sont les valeurs telle que l'autonomie, la liberté, le respect de l'environnement qui ont guidé ses choix. Il transmet sa passion et son engagement par la formation, pour les professionnels ou le grand public par ses nombreuses interventions dans les media (tv, radio, presse écrite), ses ouvrages et par son implication syndicale pour la défense des métiers de l'herboristerie.

Claude Chahinian est avant tout un hédoniste. Il vit en harmonie avec le monde qui l'entoure et il s'intéresse aux méthodes naturelles, aux plantes et en particulier aux plantes sauvages. Il se forme à l'herboristerie, de manière empirique, sur plusieurs terrains. La pratique quotidienne et assidue de la promenade et de l'observation lui permet de développer ses connaissances et son expérience de la cueillette.

Public concerné :
Exploitants en activité et maraichers bio. Personnes en phase d'installation comme futurs producteurs de plantes médicinales ou aromatiques.

Prérequis : aucun

Sanction de la formation :
Attestation de fin de formation

Lieu de formation

Ferme-école de Mercin,
23420 Mérinchal

Frais pédagogiques

Tarif individuel plein : 588€
Acompte : 176€

Tarif individuel réduit : 324€
Acompte : 97€

Tarif formation professionnelle
continue : 835€

Stagiaires VIVEA : 84€

HERBORISTERIE D'AUTOMNE

Du 25 au 28 octobre 2025

Programme prévisionnel

Jour 1 :

Matin : Visite de l'herboristerie, présentation du séchoir, du stockage et de l'atelier.

Présentation du jardin de production et identification des plantes à racine de la collection botanique.

Premières récoltes de racines.

Après-midi : Récolte de racines de consoude, lavage et mise en macération en vue de préparer une pommade.

Présentation des graisses, des résines stabilisantes, des différents modes de fabrication et de la réglementation.

Jour 2 :

Matin : Sortie botanique, reconnaissances et récolte sur le terrain de racines et d'écorces.

Arrachage, tri, lavage et coupe des racines.

Commentaires sur leur écologie, leur mode d'emploi et leurs usages

Après-midi : Récolte et préparation de l'écorce de bouleau et mise en œuvre de la fabrication du brai (installation de l'appareil pour l'extraction, chauffe et extraction proprement dite).

Présentation des différents usages et propriétés historiques et contemporains du brai de bouleau.

Évocation des différentes essences ligneuses qui permettent de réaliser des brais

Jour 3 :

Matin : Confection d'un savon à froid à la soude, introduction aux techniques de savonnier (saponification, surgraissage, parfums, huiles, séchage, conservation) et présentation bibliographique

Après-midi : Sortie botanique, reconnaissances et récolte sur le terrain de racines et d'écorces.

Arrachage, tri, lavage et coupe des racines.

Commentaires sur leur écologie, leur mode d'emploi et leurs usages.

Jour 4 :

Matin : Sortie botanique, reconnaissances et récolte sur le terrain de racines et d'écorces.

Arrachage, tri, lavage et coupe des racines.

Commentaires sur leur écologie, leur mode d'emploi et leurs usages.

Après-midi : Filtration du baume de consoude, mise en pot et étiquetage.

Questions règlementaires et de sécurité concernant les préparations de brais, de pommades et de savons.

Tour de table sur le déroulement du stage et questionnaires de satisfaction à remplir.

Méthodes pédagogiques

Support pédagogique : outillage de travail jardinier du sol; utilisation des plantes de la collection du jardin botanique de Mercin pour la reconnaissance et la récolte les plantes. Utilisation des infrastructures du laboratoire pour les transformations.

Méthodologie : alternance de théorie et de pratique.

Le stagiaire se munira d'un carnet de notes de terrain, d'un appareil photo, et de vêtements tout temps, de son matériel personnel s'il le souhaite.

Méthodes d'évaluation

Echanges et pratique tout au long de la formation.

Questionnaires de satisfaction à remplir de façon individuelle et personnelle.

Auto-évaluation avant et en fin de formation avec remise d'une attestation de fin de formation.

Renseignements et inscriptions :

vieillesracines@gmail.com

- L'hébergement et les repas ne sont pas compris dans le prix de l'inscription. Chaque stagiaire doit effectuer sa propre réservation et payer directement le prestataire. Des modalités d'accueil plus précises vous seront envoyées lors de la confirmation d'inscription.
- Tous nos stages sont des stages de formation professionnelle non diplômante ouverts à tous quelles que soient leurs motivations.
- Vous pouvez vous inscrire avec ou sans prise en charge par un organisme tiers.
- Nous ne sommes pas éligibles au CPF.
- L'association se réserve le droit de refuser une candidature ou d'annuler le stage au moins 15 jours avant son début.
- Les personnes en situation de handicap qui ont des besoins particuliers sont invitées à prendre contact avec nous par mail pour examiner la meilleure façon de les accueillir. Certains stages ne sont pas compatibles avec certains handicaps, mais nous ferons tout pour vous faciliter une participation fructueuse.
- L'inscription à un stage implique l'acceptation des conditions générales de vente de prestations de service de formations et du règlement intérieur des stagiaires que vous trouverez en bas de page.



Bulletin d'inscription

Merci de bien vouloir remplir un bulletin d'inscription par stagiaire **et** par formation et de le/les retourner dûment remplis à l'adresse suivante: Association Vieilles Racines et Jeunes Pousses, Ferme-école de Mercin, 23420 Mérinchal ou à l'adresse mail suivante: vieillesracines@gmail.com
A réception de ce bulletin d'inscription, un contrat de stage vous sera envoyé et sera à nous retourner signé et accompagné du règlement d'acompte par chèque, par virement ou carte bancaire via HelloAsso disponible sur notre site internet.

Le retour du bulletin d'inscription, du contrat de stage et de l'acompte est nécessaire pour valider votre inscription. Les demandes sont traitées dans l'ordre d'arrivée. Vous recevrez dans tous les cas un e-mail vous informant de votre participation ou non au stage.

STAGE :

Mme/M. Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Email :

Date de naissance (indispensable si financement VIVEA) :

FINANCEMENT DE LA FORMATION

- **Financement individuel** : tarif plein
- **Financement individuel** : tarif réduit sur justificatif pour les demandeurs d'emploi, étudiant ou personnes aux minimas sociaux (prendre contact avec l'association car nombre de place limité)
- **Financement au titre de la formation professionnelle continue (OPCO autre que VIVEA)** :

Nom de votre structure :

Statut de votre structure : association collectivité, établissement public entreprise autoentreprise

Adresse de votre structure :

Code postal : Ville :

Téléphone : Email :

Nom de l'organisme financeur (OPCO) :

Adresse :

Nom et contact du responsable de votre dossier :

En raison du nombre limité de places par stage, l'inscription n'est définitive qu'une fois la convention de stage signée par l'organisme financeur et acceptée par l'association. Aucune réservation de place n'est faite avant cette signature.

- **Financement VIVEA** :

Cotisant MSA en tant qu'exploitant(e) ou cotisant solidaire : rien à fournir ou attestation MSA à jour des cotisations avec code individuel

En démarche installation PPP – 1^{ère} année :

- **L'attestation des conditions d'éligibilité** au financement de VIVEA **délivrée par un CEPPP signée et tamponnée.**
- **La copie du formulaire « Engagement du créateur ou repreneur d'exploitation agricole » signée.**
- **La copie du PPP signée** des deux conseillers et du créateur ou repreneur d'exploitation agricole.
- **La copie d'écran des droits nominatifs du Compte Personnel de Formation** du créateur ou repreneur d'exploitation agricole.

En démarche installation PPP – 2^{ème} ou 3^{ème} année : **La copie de l'attestation de renouvellement des conditions d'éligibilité** au financement de VIVEA **délivrée par un CEPPP signée et tamponnée.**

Date et signature

L'inscription implique l'acceptation du règlement intérieur et des conditions générales de vente de prestation de service de l'association, consultables sur le site de celle-ci à la page « renseignements pratiques » amendées quant aux conditions financières par le contrat de formation professionnelle téléchargeable sur la même page.



Règlement Intérieur

Article 1 :

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail. Il s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie.

Article 2 : Discipline :

Il est formellement interdit aux stagiaires :

- De se présenter aux formations en état d'ébriété
- D'emporter le matériel ou les livres, supports de formation, ou de les annoter.

Article 3 : Sanctions

Tout agissement considéré comme fautif par la direction de l'organisme de formation pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre croissant d'importance :

- Avertissement écrit par le Directeur de l'organisme de formation
- Blâme
- Exclusion définitive de la formation

Article 4 : Entretien préalable à une sanction et procédure.

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui. Lorsque l'organisme de formation envisage une prise de sanction, il convoque le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien, sauf si la sanction envisagée n'a pas d'incidence sur la présence du stagiaire pour la suite de la formation.

Au cours de l'entretien, le stagiaire a la possibilité de se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme de formation. La convocation mentionnée à l'article précédent fait état de cette faculté. Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué au stagiaire : celui-ci a alors la possibilité de donner toute explication ou justification des faits qui lui sont reprochés.

Lorsqu'une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat est considérée comme indispensable par l'organisme de formation, aucune sanction définitive relative à l'agissement fautif à l'origine de cette exclusion ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et, éventuellement, qu'il ait été convoqué à un entretien et ait eu la possibilité de s'expliquer devant une Commission de discipline.

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien où, le cas échéant, après avis de la Commission de discipline.

Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme lettre recommandée, ou d'une lettre remise contre décharge. L'organisme de formation informe concomitamment l'employeur, et éventuellement l'organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation, de la sanction prise.

Article 5 : Représentation des stagiaires

Lorsqu'un stage a une durée supérieure à 500 heures, il est procédé à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant en scrutin uninominal à deux tours. Tous les stagiaires sont électeurs et éligibles, sauf les détenus admis à participer à une action de formation professionnelle.

Article 6 : Hygiène et sécurité :

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

Article 7 : Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire (avant toute inscription définitive).

Grille d'auto-évaluation avant stage

(Pour évaluer le niveau de connaissance du groupe)

Compétences visées	Non acquis	En cours	Acquis
Être capable d'identifier quelques espèces médicinales cultivées.			
Être capable d'identifier le moment précis d'une bonne récolte suivant le stade végétatif et la plante.			
Être capable de récolter des racines.			
Connaître et comprendre le fonctionnement et l'utilisation de certaines racines.			
Être capable de reconnaître les espèces ligneuses qui permettent de réaliser des brais.			
Être capable de mettre en œuvre la préparation du brai de bouleau.			
Être capable de fabriquer un savon à froid.			
Être capable de récolter et de préparer le matériel récolté (alcoolature, sirop, ...).			